



M.E.J  
Mairie de Mouchamps

33, Rue de l'Ouest  
85640 MOUCHAMPS  
02 51 63 96 06

E-Mail : [secretariat.mej@orange.fr](mailto:secretariat.mej@orange.fr)



## REUNION DU MERCREDI 29 AVRIL 2015

Étaient présents : Annie Gaboriau, Nicole Loizeau, Magali Martinez, Maryse Marionneau, Yannick Blanchard, Françoise Baron, Patricia Cousineau, Anne Gandrillon, Sophie Cartron, Stéphane Kertoubi.

Étaient absentes : Karine Piveteau, Magali Godard,

### COMPTE-RENDU

Le constat est fait que la part de contribution des familles est de 50% dans le budget de 2014. La part de la commune était estimée à 50 000 euros et finalement est 34 000 euros.

Le prévisionnel pour 2015 est une perte de 10000 h de prestations due aux TAP et à la facturation à la minute.

Les TAP sont gratuits pour les familles ce qui entraîne moins d'enfants en periscolaire, moins de prestations de service. Ceci entraînera une perte de subvention probable de la CAF.

L'hypothèse de créer un forfait sur les heures 8 h/9h et 16 h30/17 h30 a été évoquée, puisqu'à ces heures là tous les enfants sont concernés.

Une augmentation de 0,01 centime par tranche de 5 minutes provoque une augmentation de 7%. Ces mesures bloquent un peu au niveau du comité de pilotage.

Le départ d'une animatrice entraîne la recherche d'un poste pour 12 h 30 par semaine, Stéphane est à la recherche d'un étudiant ayant son BAFA.

En réponse à la remarque sur les goûters pas assez consistants, il est répondu que ceux-ci sont proportionnels aux secteurs d'âge.

Il sera mis les réponses aux questions diverses dans le compte rendu.

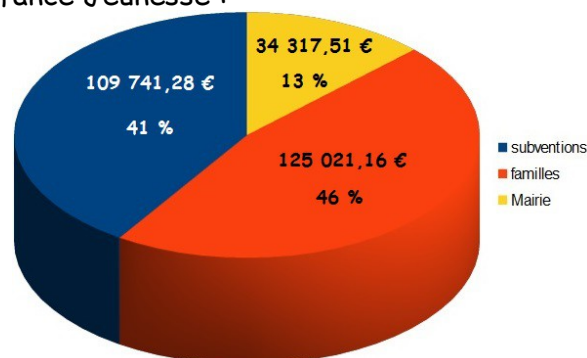
### 1/ Les tarifs 2015/16 \_\_\_\_\_ Document provisoire en annexe 01

Afin que le groupe de travail puisse estimer ou évaluer la pertinence d'une révision des tarifs, et éventuellement le niveau d'augmentation à appliquer pour la prochaine année scolaire, voici ci-dessous les éléments à connaître sur l'activité 2014 du Service Enfance Jeunesse :

#### A/ Compte de résultat financier 2014 (hors APE)

Dépenses totales \_\_\_\_\_ 269 079,95 €

Recettes totales \_\_\_\_\_ 269 079,95 €



Répartition des recettes 2014

#### B/ Impact du changement de mode de facturation

Les minutes ou les heures non facturées ne sont pas non plus déclarées à la CAF ou à la MSA, ce qui a une répercussion directe sur le montant des subventions versées. De plus, ces heures non comptabilisées peuvent également pénaliser la commune si elle n'atteint pas certains seuils.

(exemple : Il faut être au-delà des 75 000 heures pour percevoir les 8 000 € de l'aide d'accessibilité des familles)

Ainsi entre septembre et décembre 2014, comparativement à la facturation à la demi-heure, nous avons déclaré 3 500 heures de moins. Ce qui correspond à une baisse de 10 000 heures pour une année entière.

De plus, nos prestataires financiers versant 0,52 € par heures réalisées, on peut en déduire un manque à gagner de plus de 5 000 € par an au titre de la PSO (Prestation de Service Ordinaire).

**C/ Pour l'année scolaire 2015/2016**

- I - Proposition de mise en place d'un forfait de base dont la durée du matin et du soir est à déterminer
  - ✕ sachant que les agents sont rémunérés pour au moins 1 heure (8h00-9h00 le matin ou 16h30-17h30 le soir),
  - ✕ sachant que les arrivées et départs des premières demi-heures ne concernent que 10% des familles.
- II - Proposition de ne pas augmenter les tarifs (en compensation de l'instauration d'un éventuel forfait de base),
- III - Proposition d'augmentation de 0,01 € par tranche de 5 minutes (soit 1 €/jour pour QF>1 300),
- IV - Proposition d'augmentation de 0,02 € par tranche de 5 minutes (soit 2 €/jour pour QF>1 300).

PS : Les tranches de QF < 500 et 701-900 ne sont pas concernées, les tarifs étant plafonnés (CAF).

**2/ Modification des tarifs « journée » de juillet 2015** (pour programmation à la minute) \_\_\_\_\_

Pour être programmés dans le logiciel Domino, les tarifs doivent être divisibles par 84.

| Tarifs de l'inscription à la journée (9h30-16h30) pour le mois de juillet 2015 |         |           |         |
|--|---------|-----------|---------|
| QF > 1 300   | 19,32 € | 701 - 900 | 15,96 € |
| 1 101 - 1 300  | 18,48 € | 500 - 700 | 11,76 € |
| 901 - 1 100  | 16,80 € | QF < 500  | 8,40 €  |

**3/ Questions diverses** \_\_\_\_\_

A - Amélie ROUSSELIERE a confirmé une fin de contrat pour le 31 mai prochain.

Il faudra la remplacer pour les missions suivantes : - Matins Périscolaires L M J V 7h00 - 9h00,  
 - Act. péri éducatives M V 15h15 - 16h30,  
 - Soirs Périscolaires M V 16h30 - 17h30,

soit 12h30 par semaine du 01 juin au 03 juillet.

Il est possible de proposer ces heures à un candidat saisonniers (nous avons une dizaine de CV), à moins que nous puissions couvrir ces besoins avec le personnel actuellement en poste dans d'autres services de la Maire de Mouchamps.

Quant aux absences de Sumati, elles pourront être couvertes soit par une stagiaire en binôme avec un Animateur titulaire, soit par Stéphane en cas d'impossibilité.

B - Pouvez vous nommer les retours des questions diverses précisément dans le compte rendu sur le site ? Cela peut intéresser tout le monde. Le compte rendu que nous avons est plus complet.

C - Une remarque nous a été adressée de façon anonyme : "le goûter n'est pas assez consistant en quantité. Les animateurs mangent le goûter ; est-ce normal ? Du coup, il faut partager pour les enfants (qui payent) ".

**Prochaine réunion le mercredi 09 septembre 2015 à 19h30  
 au Service Enfance Jeunesse**